



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Entreprise | Association | Service public

STAGES D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

**Faire découvrir son milieu professionnel
à des élèves en toute sécurité !**



À LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE STAGE



Évaluer les risques et mettre en œuvre les actions de prévention adaptées :

- Identifier les différentes activités qui seront observées par le stagiaire.
- S'assurer que le document unique d'évaluation des risques (Duerp) et le règlement intérieur sont à jour.
- S'assurer de la mise en œuvre effective des mesures de prévention définies dans le plan d'action du Duerp.



S'assurer que le tuteur de stage :

- supervisera les activités observées par le stagiaire ;
- puisse évaluer les capacités du stagiaire à repérer les dangers et à analyser les risques afin d'adapter son accompagnement.



**LE STAGIAIRE EST EXCLUSIVEMENT
EN SITUATION D'OBSERVATION,
IL N'A PAS À CONCOURIR AU TRAVAIL**



À L'ARRIVÉE DU STAGIAIRE



L'informer **des risques professionnels et des moyens de prévention** existants pour contribuer à sa sécurité en lui apprenant à se protéger :

- Lui transmettre les consignes de sécurité.
- Lui remettre le règlement intérieur.



Mettre à sa disposition **les équipements de protection individuelle (EPI)** nécessaires :

- Lui expliquer les consignes propres à leur utilisation et s'assurer de leur respect.
- Vérifier que les EPI sont adaptés à la morphologie du stagiaire.



Lui expliquer comment agir s'il est victime ou témoin de **violence sexiste et sexuelle (VSS)**.



PENDANT LE STAGE



Veiller à ce que le stagiaire **revête les EPI quand leur utilisation est requise**.

- Ils doivent être appropriés aux risques.
- Ils doivent être compatibles avec l'activité observée.



En cas de difficulté ou d'incident, le signaler sans délai à l'établissement, en vous adressant aux contacts utiles figurant dans la convention de stage.



NE JAMAIS LAISSER UN STAGIAIRE :

- être seul sur une zone à risques (chantier, entrepôt, cuisine, laboratoire, etc.)
- circuler seul près de machines ou engins dangereux, quels qu'ils soient
- utiliser ou être en contact avec une machine dangereuse (chariot automoteur ou tracteur, pont roulant, etc.)
- manipuler ou être en contact avec des produits dangereux (solvants, chlore, produits phytosanitaires, etc.)



Un stagiaire peut être particulièrement exposé à certains comportements déplacés ou répréhensibles : malveillance, moqueries, humiliations, agressions verbales, contraintes physiques ou à caractère sexuel, discriminations, etc.

➤ **Il faut être vigilant pour repérer ces comportements, être à l'écoute et prendre les mesures nécessaires en cas de signalement.**



1eleve1stage.education.gouv.fr